

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS CONSEIL DE COMMUNAUTE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA
DOLLER ET DU SOULTZBACH DE LA SEANCE DU 30 MARS 2016**

Sous la Présidence de M. Laurent LERCH, Président.

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20h00

Présents : 28, dont 27 titulaires et 1 suppléant

Excusés : 4, dont 4 titulaires et 0 suppléant

Absents : 0, dont 0 titulaires

Procurations : 2

Secrétaire de séance : Mme Delphine PERNOT

Présents, Excusés, Absents

Commune	Nom	P	E	A	Procuration
Burnhaupt-le-Bas	T GRIENEISEN Alain, Maire	✓			
	T VON DER OHE Sandrine	✓			
	T BURNER Auguste	✓			
Burnhaupt-le-Haut	T SENGLER Véronique, Maire	✓			
	T BOHRER Marc	✓			
	T SCHOEN Philippe	✓			
Dolleren	T EHRET Jean-Marie, Maire	✓			
Guewenheim	T BARBERON Jean-Luc, Maire	✓			
	T WILLY Béatrice	✓			
Kirchberg	T ORLANDI Fabienne, Maire	✓			
Lauw	T EHRET Emile, Maire	✓			
	T HAFFNER Brigitte	✓			
Masevaux-Niederbruck	T LERCH Laurent, Président, Maire	✓			
	T REITZER Jean-Luc, Maire Délégué	✓			
	T GALLIOT Marie-Thérèse		✓		Procuration à M. LERCH
	T EHRET Antoine		✓		Procuration à M. TROMMENSCHLAGER
	T TROMMENSCHLAGER Raymond	✓			
	T FARNY Eliane	✓			
	T MORITZ Richard	✓			
T BATTMANN Edmée	✓				
Oberbruck	T BEHRA Jacques, Maire	✓			
Rimbach	T DALLEY Michel, Maire	✓			
Sentheim	T HIRTH Bernard, Maire	✓			
	T FONTAINE Marie-Claude		✓		
	T KUNTZMANN Denis	✓			
Sewen	T BINDLER Jean-Paul, Maire,	✓			
Sickert	T HIRTH Bertrand	✓			
Soppe-le-Bas	T SCHWEITZER Carlo	✓			
Le Haut-Soultzbach	T DUDT Franck, Maire	✓			
	T BELTZUNG Christophe, Maire Délégué	✓			
Wegscheid	T RICHARD Guy, Maire		✓		
	S SCHMITT Jean	✓			
Total		28	4	0	2

Auditeurs

Commune / Organisme	Nom	P	E	A	
Trésorerie de Masevaux	BRAILLON Eric, Inspecteur du Trésor	✓			
Rimbach	S GROSJEAN Antoine, Conseiller Suppléant	✓			
Le Haut-Soultzbach	S STASCHE Henri, Conseiller suppléant	✓			
Soppe-le-Bas	S DROUET Angélique	✓			

Ordre du Jour

Introduction :	19
POINT 1. Approbation du Procès-verbal de la réunion du Conseil de Communauté du 23 février 2016	20
POINT 2. SICTOM de la Zone Sous-Vosgienne : Intervention de M. Patrick MIESCH, Président	20
POINT 3. Budget Général : Examen et approbation du Compte de Gestion 2015	21
POINT 4. SPANC : Examen et Approbation du Compte de Gestion 2015	21
POINT 5. Budget Général - BUDGET PRIMITIF 2016 - débat	21
POINT 6. FPIC 2016 – Dérogation à la règle de droit commun -	23
POINT 7. Budget Général – BUDGET PRIMITIF 2016 -Vote des taux d'imposition et du budget	25
POINT 8. Budget Annexe SPANC – BUDGET PRIMITIF 2016 – Vote du Budget	26
POINT 9. Budget Annexe OM – BUDGET PRIMITIF 2016 – Vote du Budget	26
POINT 10. Affaires Financières et Scolaires	27
POINT 11. Subventions aux associations	28
POINT 12. Convention Créaliance	28
POINT 13. Divers et Communications	29
13.1. LEADER	29
13.2. ALSH	29
13.3. Dispositif d'aides départementales aux communes	29
13.4. Site Internet	29
Annexe 1 : Présentation du SICTOM de la Zone Sous-Vosgienne	30

Introduction :

Le Président Laurent LERCH accueille l'ensemble des Conseillers Communautaires ainsi que les personnes suivantes :

- M. Patrick MIESCH, Président du SICTOM de la Zone Sous-Vosgienne et Mme Alexia LAVALLEE, Directrice
- M. Eric BRAILLON, Inspecteur du Trésor
- L'Alsace et DNA
- Le personnel de la Communauté de Communes,

Il introduit la séance en ces termes :

« Mesdames, Messieurs,

Notre séance de ce soir marque un temps fort de l'année, le vote de nos budgets 2016, fruits des travaux des commissions et des réflexions du plus grand nombre.

Je demande au Conseil l'autorisation de commencer cet ordre du jour par le point n°2, qui va nous permettre d'accueillir M. Patrick MIESCH, Président du SICTOM de la Zone Sous-Vosgienne et sa Directrice Mme Alexia LAVALLEE, pour un rendez-vous que nous avons pris ensemble il y a plus d'un an, sur l'engagement de faire un point régulier de l'activité du SICTOM. Bien sûr, nous sommes régulièrement informés des avancées sur ce sujet par M. Emile EHRET, Maire de Lauw et Vice-Président du SICTOM, qui assure un lien permanent entre nos deux collectivités.

M. MIESCH, l'année dernière, vous étiez venus faire le point sur une situation critique, qui devait constater une forte hausse des tarifs des OM ainsi qu'une reprise en main de plusieurs éléments dans la gestion de ce service comme les marchés de prestataires, la construction d'une nouvelle déchèterie ou l'avenir financier du SERTRID.

L'appel de fonds 2016 nous permettant de ne pas augmenter les redevances cette année nous laisse à penser que cette reprise en main a eu des effets positifs aussi je vous laisse la parole pour nous donner toutes les explications nécessaires et nous parler de l'avenir du SICTOM. »

POINT 1. Approbation du Procès-verbal de la réunion du Conseil de Communauté du 23 février 2016

Le Conseil Communautaire approuve ce procès-verbal à l'unanimité.

POINT 2. SICTOM de la Zone Sous-Vosgienne : Intervention de M. Patrick MIESCH, Président

M. Patrick MIESCH salue à son tour l'assemblée et remercie le Président de l'accueillir pour faire un état des lieux de la gestion du SICTOM de la Zone Sous-Vosgienne, autour des points suivants (voir annexe 1) :

- Les compétences du SICTOM
- Les partenaires du SICTOM
- L'exécutif du SICTOM
- Organigramme du SICTOM
- Quelques chiffres ...
- L'appel de fonds 2016 aux Communautés de Communes
- Bilan 2015
- Les actions / projets 2016
- Les propositions d'actions pour 2016
- Les services proposés aux communes

Le Président Laurent LERCH remercie M. Patrick MIESCH et Mme Alexia LAVALLEE pour leurs explications et passe la parole à l'assemblée :

M. Bernard HIRTH pose la question de l'incidence du retrait de la Communauté de Communes du Tilleul et de la Bourbeuse (qui va rejoindre la Communauté d'Agglomération de Belfort) sur les volumes de déchets traités et sur les coûts de gestion.

M. Patrick MIESCH lui répond qu'il est en attente d'une rencontre avec le Préfet du Territoire de Belfort à ce sujet. Le coût de sortie du SICTOM pour cette Communauté de Communes serait très important (notamment en raison des investissements du SETRID). L'objectif est de garder le service au sein du SICTOM par convention avec la CAB.

M. Bertrand HIRTH souhaite savoir pourquoi le SICTOM ne traite pas les déchets professionnels, ce qui implique que les artisans/entreprises signent des contrats avec des prestataires privés.

Mme Alexia LAVALLEE lui répond qu'un EPCI comme le SICTOM n'a pas vocation à conclure des contrats avec des professionnels. Elle rappelle en outre que si une entreprise émet la preuve d'un contrat d'élimination des déchets avec un prestataire privé, il peut être exonéré de la redevance incitative.

M. Christophe BELTZUNG demande s'il sera possible, avec la gestion en régie de la collecte, de modifier la taille des bacs par ménage.

Mme Alexia LAVALLEE lui répond que la taille des bacs dépend de la composition du foyer tel que prévu dans le règlement de la redevance incitative. La modification de bac ne peut être liée qu'à un changement de la situation dudit foyer (décès, naissance, séparation...).

M. Patrick MIESCH ajoute que la fréquence de présentation des bacs est conforme aux estimations du règlement soit en moyenne 1 fois par mois.

Plus aucune question n'étant posée, le Président Laurent LERCH remercie les intervenants pour leurs explications.

POINT 3. Budget Général : Examen et approbation du Compte de Gestion 2015**Compte de gestion 2015**

Le Conseil de Communauté réuni sous la Présidence de M. Laurent LERCH :

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 ;
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 ;

Le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, est voté à l'unanimité.

POINT 4. SPANC : Examen et Approbation du Compte de Gestion 2015**Compte de gestion 2015**

Le Conseil de Communauté réuni sous la Présidence de M. Laurent LERCH :

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 ;
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 ;

Le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, est voté à l'unanimité.

POINT 5. Budget Général - BUDGET PRIMITIF 2016 - débat

Le Président Laurent LERCH rappelle que le Budget Primitif 2016 a été construit à partir de plusieurs éléments :

- L'évaluation de la baisse des dotations de l'Etat
- Le débat d'orientations budgétaires
- L'affectation des résultats
- Les travaux des commissions budgétaires
- Les travaux de la Commission des Finances

« Lors de notre Débat d'orientations budgétaires, je vous avais rappelé l'importance de la stabilisation de notre situation budgétaire au vu du contexte actuel. Cette stabilisation reposait sur les travaux de la Commission des finances ainsi que sur les recommandations du Cabinet MAZARS, qui a travaillé pour nous à l'automne dernier.

Trois éléments résument bien notre situation et les objectifs qui ont guidé notre réflexion :

- **Se désendetter** : résorber le volume de notre dette en capital mais aussi de notre Ligne de Trésorerie afin de ménager notre capacité d'endettement pour les années à venir.
- **Investir** : car une collectivité qui n'investit pas perd une partie de sa raison d'être
- **Limiter l'appel à la fiscalité** pour nos habitants, tout en étant pragmatique sur l'état de nos besoins

Forts de ces trois préalables, les Commissions se sont réunies à un rythme soutenu puisqu'elles ont eu lieu entre le 25 février et le 9 mars.

- Les **Commissions thématiques** dans un premier temps, qui ont proposé, analysé et débattu des projets, puis ont préconisé des choix pour l'année.
- La **Commission des bâtiments et travaux** qui s'est penchée sur tous les investissements, sur leur faisabilité technique et sur leur opportunité. Elle aussi a rendu ses préconisations.
- La **Commission des Finances** ensuite, qui a vérifié et arbitré la faisabilité budgétaire de toutes ces propositions pour établir une maquette de nos différents budgets.
- Enfin, le **Bureau et la Commission des Finances** se sont réunis le 23 mars (mercredi dernier) pour valider la maquette budgétaire qui est soumise à votre approbation ce soir.

Je tiens ici à saluer l'exemplarité de notre procédure budgétaire où, à travers le travail dense de nos commissions, chacun d'entre vous a pu exprimer son avis, proposer ses idées et où le débat a eu toute sa place. Permettez-moi également de souligner l'assiduité de chacun d'entre vous puisque nous avons constaté une participation entre 90% et 100% des membres à chaque réunion.

Notre budget reflète donc parfaitement le travail de nos commissions et nous avons souhaité intégrer l'ensemble des propositions qui y ont été formulées dans le BP 2016.

Cet équilibre repose alors sur 4 fondamentaux qui constituent la base de notre maquette budgétaire :

- **Le désendettement** : il n'y aura pas d'emprunt nouveau en 2016
- **L'investissement** : avec un virement à la section d'investissement de 883 440 €, nous pouvons dégager 317 912 € d'autofinancement brut et ainsi engager des projets majeurs en 2016
- **La solidarité avec les communes** : avec un partage du FPIC,
- **Limiter la fiscalité** avec une proposition d'augmentation de 2%. Cette proposition est non seulement nécessaire à l'équilibre de notre budget mais elle permet également de préparer l'avenir car notre collectivité devrait encore perdre 200 000 € de baisse de dotation en 2017. Dans le contexte actuel, on voit dans toutes les collectivités à quel point cette baisse des dotations pèse sur les budgets et limite les capacités d'actions. Nous devons être prudents avec ces 2% mais nous avons fait également les efforts nécessaires pour ne pas aller au-delà.

Je vous rappelle qu'entre 2013 et 2017, la baisse des dotations représente une perte de près de 650 000 €, sans compter le FPIC, soit 16% de hausse de fiscalité (sur les bases de 2016). »

M. Jean-Luc BARBERON abonde les propos du Président et tient également à remercier les membres des commissions pour leur participation mais aussi pour le réalisme de leurs propositions. Les élus ont réagi avec responsabilité. Le contexte est tellement défavorable aux petites collectivités que d'aucuns pourraient se demander comment la Communauté de Communes a pu arriver à cette proposition budgétaire.

M. Christophe BELTZUNG ajoute que d'une certaine manière, ce budget est paradoxal car il place la Communauté de Communes en bon élève, malgré les ponctions de l'Etat.

M. Bertrand HIRTH rappelle que la hausse de fiscalité est constante depuis 2001 et que la collectivité devra être vigilante à ne pas trop la faire augmenter.

Le Président Laurent LERCH lui répond que cette fiscalité tient également compte de la mise à niveau des finances, opérée en 2015 et qu'elle reflète la sincérité et le réalisme des opérations. Il rappelle que les demandes des commissions sont très raisonnables et qu'une augmentation de 2%, en répondant favorablement à toutes ces demandes et sans emprunt est un bon équilibre.

M. Jean-Luc BARBERON rappelle que cette augmentation permettra également de lisser le choc de la baisse des dotations puisque la Communauté de Communes risque de perdre 200 000 € de plus en 2017. Il lui paraît plus sensé de proposer 2% en 2016 et 2% en 2017 que 0% en 2016 et 4% en 2017.

M. Christophe BELTZUNG rappelle que la Communauté de Communes a énormément investi durant les 10 dernières années et que ce patrimoine immobilier vieillit. Il faudra être vigilant dans les années à venir à bien appréhender les charges d'entretien de ces différents bâtiments.

POINT 6. FPIC 2016 – Dérogation à la règle de droit commun -

Le Président Laurent LERCH rappelle que l'analyse du Cabinet MAZARS apportait parmi ses conclusions la nécessaire solidarité entre les communes et la Communauté de Communes.

L'une des possibilités était le retour de compétences aux communes mais cette éventualité a été écartée car cela revient à déconstruire ce que l'intercommunalité avait bâti.

L'autre alternative était le partage du FPIC, tel que présenté lors des Orientations Budgétaires. Plusieurs hypothèses ont été analysées et **celle qui a été retenue par la Commission des Finances** et qui est supportable par le budget communautaire est la suivante :

- Communauté de Communes : 48 528 € (soit toute la hausse de 2016, celle de la Communauté de Communes + celle des communes)
- Communes : 170 271 € (soit le FPIC versé en 2015)

Cette proposition revient à doubler la participation des communes par rapport à 2015.

Elle a fait l'unanimité des membres de la Commission des Finances et du Bureau car elle permet une répartition équitable de la charge, entre la Communauté de Communes et les Communes mais aussi entre les Communes elles-mêmes puisqu'elle garde les critères de répartition de la règle de droit.

Cette proposition n'est valable que pour l'année 2016 et devra être soumise au vote, le cas échéant et en fonction du contexte de 2017.

Plus aucune intervention n'étant demandée, le Président Laurent LERCH propose de passer au vote :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2336-1 à L.2336-7

CONSIDERANT que la loi n°2011-1977 du 28 décembre 2011 de finances pour 2012 instaure un Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).

CONSIDERANT qu'il y a lieu de définir les critères de répartition des contributions entre les communes et l'établissement de coopération intercommunale en application du 5° du I de l'article L.2336-3 du code général des collectivités territoriales.

APRES en avoir délibéré **à l'unanimité** (1 abstention),

DECIDE :

ARTICLE 1 : La contribution 2016 au titre du fonds de péréquation des ressources fiscales intercommunales et communales est répartie entre l'établissement de coopération intercommunale et ses communes membres selon la règle dérogatoire libre, établie en fonction des critères suivants :

- Les Communes contribuent à hauteur de la contribution 2015, soit 170 271 €,
- La Communauté de Communes contribue à hauteur de l'augmentation 2016, soit un montant estimé de 48 528 €. La Communauté de Communes verra sa contribution réajustée en fonction du montant réel notifié.

ARTICLE 2 : Le montant de la contribution 2016 restant à répartir entre les communes-membres l'est en fonction des critères suivants :

commune	répartition	commune	répartition
BURNHAUPT-LE-BAS	11,47%	RIMBACH	2,08%
BURNHAUPT-LE-HAUT	14,62%	SENTHEIM	8,27%
DOLLEREN	2,24%	SEWEN	2,66%
GUEWENHEIM	7,75%	SICKERT	1,54%
KIRCHBERG	4,24%	SOPPE-LE-BAS	3,78%
LAUW	5,39%	<i>MORTZWILLER</i>	<i>1,52%</i>
<i>MASEVAUX</i>	<i>25,31%</i>	<i>SOPPE-LE-HAUT</i>	<i>2,57%</i>
<i>NIEDERBRUCK</i>	<i>3,22%</i>	LE HAUT SOULTZBACH	4,09%
MASEVAUX-NIEDERBRUCK	28,53%	WEGSCHEID	1,50%
OBERBRUCK	1,84%	Total Communes	100,00%

ARTICLE 3 : En application des articles 1 et 2 de la présente délibération, il est dressé chaque année un tableau des contributions de l'EPCI et de chacune de ses communes-membres et communiqué au représentant de l'Etat dans le département.

Communes	Communes : FPIC 2015	Communes	Communes : FPIC 2015
	CC : augmentation 2016 (part Commune + part CC)		CC : augmentation 2016 (part Commune + part CC)
BURNHAUPT-LE-BAS	19 522	RIMBACH	3 546
BURNHAUPT-LE-HAUT	24 890	SENTHEIM	14 076
DOLLEREN	3 809	SEWEN	4 531
GUEWENHEIM	13 195	SICKERT	2 630
KIRCHBERG	7 217	SOPPE-LE-BAS	6 443
LAUW	9 177	MORTZWILLER	2 591
MASEVAUX	<i>43 103</i>	SOPPE-LE-HAUT	<i>4 375</i>
NIEDERBRUCK	<i>5 482</i>	LE HAUT SOULTZBACH	6 966
MASEVAUX-NIEDERBRUCK	48 585	WEGSCHEID	2 552
OBERBRUCK	3 133		
Total Communes		170 271	
Communauté de Communes		48 528*	
TOTAL		218 799	

*montant estimé

Le Président Laurent LERCH remercie l'assemblée pour son adhésion et relève l'importance de cette décision de solidarité intercommunale.

POINT 7. Budget Général – BUDGET PRIMITIF 2016 -Vote des taux d'imposition et du budget

Le Président Laurent LERCH s'adresse au Conseil Communautaire :

« Avant de soumettre ce budget au vote, je tiens à rappeler que notre Communauté de Communes, malgré la baisse des dotations, a su, à force de rigueur et de choix important, préserver l'investissement sur notre territoire. 2016 verra ainsi 1 million d'euros investis sur notre territoire, 1 million d'euros qui vont soutenir notre économie, 1 million d'euros qui seront injectés dans les entreprises, et parmi elles nos entreprises locales.

Deux grands chantiers vont ainsi pouvoir démarrer en 2016, l'un immatériel, le PLUi qui va permettre à notre territoire de se doter d'un outil pour l'avenir et l'autre, un équipement, l'ALSH de Lauw, qui poursuit notre beau programme au service de nos habitants.

Le fait de concilier ces investissements forts et cela sans emprunt est pour moi la grande réussite de ce budget car il allie action et prudence, raison et ambition. »

Après avoir examiné les différentes propositions budgétaires, le Président propose de passer au vote du budget 2016 à main levée selon la récapitulation ci-dessous :

BUDGET PRIMITIF 2016 - BALANCE GENERALE	
DEPENSES TOTALES	8 862 221,46 €
FONCTIONNEMENT	6 682 855,51 €
INVESTISSEMENT	2 179 365,95 €
RECETTES TOTALES	8 862 221,46 €
FONCTIONNEMENT	6 682 855,51 €
INVESTISSEMENT	2 179 365,95 €

Le Budget primitif 2016 – Budget Général - de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach est adopté à l'unanimité.

Les taux des taxes directes locales, soit :

- TH : 8,85 % ;
- TFB : 5,85 % ;
- TFNB : 42,16 % ;
- CFE : 9,06 % ;
- FPZ : 21,52 %

sont adoptés à l'unanimité.

POINT 8. Budget Annexe SPANC – BUDGET PRIMITIF 2016 – Vote du Budget

Après avoir examiné les différentes propositions budgétaires, le Président propose de passer au vote du Budget Annexe SPANC 2016 à main levée selon la récapitulation ci-dessous :

	BP2015	Réalisé	BP2016
Ch. - 011 Charges à caractère général	116 533,30	116 495,60	122 177
Art. - 604 Achats d'études, prestations de services, équipements et travaux	114 533,30	114 495,60	116 031
Art. - 6287 Remboursements de frais	2 000,00	2 000,00	6 147
Ch. - 012 Charges de personnel et frais assimilés	6 112,00	6 112,00	10 275
Art. - 6215 Personnel affecté par la collectivité de rattachement	6 112,00	6 112,00	10 275
Ch. - 68 Dotation aux provisions			933,10
Art. - 6815 Dotations et provisions pour risques et charges d'exploitation			933,10
Dépense	122 645,30	122 607,60	133 385,10
Ch. - 002 Résultat d'exploitation reporté	305,30	305,30	5 633,10
Art. - 002 Excédent d'exploitation reporté	305,30	305,30	5 633,10
Ch. - 70 Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchés	122 340,00	127 935,40	127 752,00
Art. - 7062 Redevances d'assainissement non collectif	122 340,00	127 935,40	127 752,00
Recette	122 645,30	128 240,70	133 385,10

Le Budget Annexe SPANC 2016 de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach est voté à l'unanimité.

POINT 9. Budget Annexe OM – BUDGET PRIMITIF 2016 – Vote du Budget

Proposition de délibération :

Après avoir examiné les différentes propositions budgétaires, le Président propose de passer au vote du Budget Annexe OM 2016 à main levée selon la récapitulation ci-dessous :

FONCTIONNEMENT			
	Budget 2015	Réalisé 2015	Budget 2016
DEPENSES			
Ch. - 011 Charges à caractère général	1 766 597,00	1 766 596,39	1 749 491,00
Art. - 611 Collecte et traitement des déchets	1 766 597,00	1 766 596,39	1 749 491,00
Ch. - 012 Charges de personnel et frais assimilés			50 000,00
Art. - 6215 Personnel affecté par la collectivité de rattachement			50 000,00
Ch. - 023 Virement à la section d'investissement			81 750,00
Art. - 023(ordre) Virement à la section d'investissement			81 750,00
Ch. - 68 Dotation aux provisions			101 885,55
Art. - 6815 Dotations et provisions pour risques et charges d'exploitation			101 885,55
Ch. - 67 Charges exceptionnelles	20 000,00	17 475,78	30 000,00
Art. - 673 Titres annulés (sur exercices antérieurs)	20 000,00	17 475,78	30 000,00
TOTAL	1 786 597,00	1 784 072,17	2 013 126,55
RECETTES			
Ch. - 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	81 750,00	81 750,00	81 750,00
Art. - 777(ordre) Quote-part des subventions d'investissement transférée	81 750,00	81 750,00	81 750,00
Ch. - 70 Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchés	1 759 847,00	1 849 735,90	1 746 465,00
Art. - 706111 Redevance d'enlèvement OM- prélevée	252 847,00	242 113,71	261 970,00
Art. - 70611 Redevance d'enlèvement des ordures ménagères	1 507 000,00	1 607 622,19	1 484 495,00
Ch. - 74 Dotations et participations	5 000,00	5 000,00	154 289,55
Art. - 741 Subvention du Budget Général au Budget annexe			149 289,55
Art. - 742 Subvention SMTC	5 000,00	5 000,00	5 000,00
Ch. - 75 Produits divers de gestion courante			30 622,00
Art. - 758 Subvention du Budget Général au Budget annexe			30 622,00
TOTAL	1 846 597,00	1 936 485,90	2 013 126,55

INVESTISSEMENT			
	Budget 2015	Réalisé 2015	BP2016
DEPENSES			
Ch. - 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	81 750,00	81 750,00	81 750,00
Art. - 139151(ordre) GFP de rattachement	81 750,00	81 750,00	81 750,00
TOTAL	81 750,00	81 750,00	81 750,00
RECETTES			
Ch. - 021 Virement de la section d'exploitation (recettes)			81 750,00
Art. - 021(ordre) Virement de la section d'exploitation			81 750,00
TOTAL			81 750,00

Le Budget Annexe OM 2016 de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach est adopté à l'unanimité.

M. Jean-Luc BARBERON rappelle qu'une provision pour risques conséquente a dû être établie afin de traiter les créances les plus anciennes pour lesquelles il souhaite qu'une solution soit trouvée rapidement avec le Trésor Public.

POINT 10. Affaires Financières et Scolaires

Le Conseil de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

Transports scolaires 2015/2016 : la participation forfaitaire annuelle des élèves âgés de plus de 16 ans et utilisant le service des transports scolaires est fixée à 50 €. La participation financière pour les personnes adultes utilisant ce transport est fixée forfaitairement à 58 €.

Location du COSEC de Masevaux et du Complexe Sportif Intercommunal de Burnhaupt-le-Haut : le tarif horaire d'utilisation de ces établissements sera de 3,00 € pour l'année scolaire 2015/2016. Le tarif horaire pour les associations « extérieures » est fixé à 10 €. Il est par ailleurs proposé de maintenir le forfait spécial « manifestations » de 60 € pour les demandes de location de manière ponctuelle.

M. Christophe BELTZUNG fait remarquer que ce tarif est très en dessous des charges réelles de ces bâtiments (note : entre 33 et 38 €/h) mais également à ce que se pratique dans les alentours.

Mme Véronique SENGLER estime également que le forfait « manifestations » de 60 € est très faible.

M. Michel DALLET indique que ce débat a eu lieu en Commission CES et que la hausse des tarifs, si elle a un impact plus symbolique que réel sur les finances de la Communauté de Communes, peut être pénalisante pour les associations, qui jouent un rôle déterminant auprès des jeunes notamment.

M. Auguste BURNER ajoute que l'une des pistes qui avait été évoquée en commission était de différencier les tarifs en fonction des activités des associations, notamment celles qui organisent des activités à but lucratif.

POINT 11. Subventions aux associations

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de subventionner les associations et les opérations ci-dessous et autorise le Président à signer les conventions afférentes lorsque celles-ci sont nécessaires.

Compte	Associations, organismes et opérations	Montant (€)
c/65531	Contribution au SDIS	352 400
c/65548	Contributions aux org. de regroupement (Brigades Vertes + AURM)	71 000
c/65581	SMIBA	47 000
c/657348	Commune participation Schlumpf	3 000
c/657358	Subvention de fonctionnement - Pays Thur - Doller	66 900
c/65738	Subv. Créaliance BAFA	1 000
c/6574811	Créaliance – Subvention de fonctionnement	111 000
c/6574813	GAS	400
c/6574815	Subventions Culturelles et Sportives diverses	65 000
c/6574825	Créaliance - Subventions actions jeunesse	3 000
c/6574867	Restaurants du Cœur	3 500
c/657487	Association Créaliance-REAPP	800
c/6574884	Caritas	2 600
c/6574885	TTDA	29 000
c/6574887	Association des Commerçants – subv. actions commerciales	10 000
c/657496	Créaliance – CEJ	1 138 000
c/657497	Créaliance - Temps libéré	20 500

POINT 12. Convention Créaliance

Le Président présente la convention d'attribution d'un concours financier à l'association « CREALIANCE » au titre de l'année 2016 :

L'objet de cette convention est de permettre à l'association « CREALIANCE » :

- D'assurer le pilotage et le fonctionnement de l'association dans sa globalité,
- De maintenir et de développer les activités liées à l'accueil de la petite enfance dans le cadre des crèches, haltes garderie et des activités du Relais Assistantes Maternelles dans le cadre du volet enfance du C.E.J (Contrat Enfance Jeunesse),
- De maintenir et développer les activités liées à l'accueil périscolaire, centre de loisirs, et l'animation dans le cadre du volet jeunesse du C.E.J (Contrat Enfance Jeunesse).

Les moyens alloués sont :

1. Des subventions de fonctionnement :

- 1.1** - D'un montant de **111.000 €** (cent onze mille euros) pour le pilotage et le fonctionnement des activités socioculturelles dont le montant est arrêté chaque année lors du budget primitif.
- 1.2** - D'une subvention d'un montant de **1.138.000 €** (un million cent trente-huit mille euros) dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse.
- 1.3** - D'une subvention de fonctionnement d'un montant maximal de **800 €** (huit cents euros), pour les actions du R.E.A.P.P.
- 1.4** - D'une subvention « Actions Jeunesse » de **3.000 €** (trois mille euros) qui pourra être versée pour l'année 2016 si des projets innovants à l'encontre de la Jeunesse se mettent en place (une demande de financement de projet devra être établie).
- 1.5** - D'une subvention « bourse BAFA/BAFD » d'un montant de **1.000 €** (mille euros) sera versée en une seule fois. L'association versera une aide de 100,00 € aux stagiaires de la session de formation BAFA et 90,00 € aux stagiaires des sessions qualification ou d'approfondissement.
- 1.6** - D'une subvention pour les temps libérés d'un montant prévisionnel de **20.500 €** (vingt et un mille cinq cent euros);

Ces subventions de fonctionnement pourront être allouées selon les besoins et les objectifs de la Communauté de Communes, soit un total de **1.274.300 €** (un million deux cent soixante-quatorze mille trois cent euros).

2. Une subvention d'équipement

De **15.806 €** (quinze mille huit cent six euros) pourra être versée sur justificatif des dépenses acquittées.

Les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorisent le Président à signer la convention entre la Communauté de Communes et l'association « CREALIANCE » et tous les documents afférents.

POINT 13. Divers et Communications

13.1. LEADER

Le Président Laurent LERCH informe l'assemblée que le programme LEADER a été validé et que les appels à projets vont pouvoir être lancés.

13.2. ALSH

M. Emile EHRET salue l'engagement de la Communauté de Communes pour la concrétisation du projet d'ALSH. Il rappelle que le service existe dans la salle actuelle depuis 9 années et il exprime sa satisfaction de le voir enfin aboutir.

Le Président Laurent LERCH indique que la Commune de Burnhaupt-le-Bas est confrontée à la même problématique qui devra probablement être appréhendée dans les années à venir.

13.3. Dispositif d'aides départementales aux communes

Le Président Laurent LERCH sollicite les explications de Mme Fabienne ORLANDI, Conseillère Départementale, au sujet de la baisse des aides départementales pour les travaux de voirie des communes.

Mme Fabienne ORLANDI lui répond que, pour faire face à la baisse des dotations de l'Etat, le Département du Haut-Rhin a dû revoir ses critères d'attribution d'aides pour les travaux de voirie (dette, CAF...) et plafonner les aides à 10%.

13.4. Site Internet

M. Alain GRIENEISEN informe l'assemblée que le site Internet de la Communauté de Communes, entièrement refait, est prêt à être mis en service. Il sera présenté au Bureau et à la Commission Communication avant son lancement officiel.

Plus aucune intervention n'étant demandée, le Président Laurent LERCH remercie les Conseillers Communautaires pour leur participation active aux débats et pour la belle confiance témoignée au projet communautaire. il clôt la séance à 22h30.

Annexe 1 : Présentation du SICTOM de la Zone Sous-Vosgienne